



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 16159

Numéro SIREN : 403 291 586

Nom ou dénomination : EIFFAGE CONSTRUCTION ILE DE FRANCE EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2013 sous le numéro de dépôt 54931



1305498002

DATE DEPOT : 2013-06-20
NUMERO DE DEPOT : 2013R054931
N° GESTION : 2003B16159
N° SIREN : 403291586
DENOMINATION : EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS
ADRESSE : 131/133 AV DE CHOISY 75013 PARIS
DATE D'ACTE : 2013/06/14
TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
NATURE D'ACTE :

RK 98 | 6 | 13

EMPLAIRE
GREFFE

03/06/13

TA 14 | 6 | 13

90

EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS

**Apport partiel d'actif d'une branche complète et autonome d'activité constituée par
l'établissement EIFFAGE CONSTRUCTION PRADEAU MORIN**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DE L'APPORT

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
1

28 JUN 2013

N° DE DÉPOT

54931

Olivier LAUTRETTE
Commissaire aux Comptes
60 rue Rivay
92300 Levallois-Perret

Didier FAURY
Commissaire aux Comptes
140 boulevard Haussmann
75008 Paris

Olivier LAUTRETTE
Commissaire aux Comptes
60 rue Rivay
92300 Levallois-Perret

Didier FAURY
Commissaire aux Comptes
140 boulevard Haussmann
75008 Paris

EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS
131/133 avenue de Choisy
75013 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

**de la branche complète et autonome d'activité constituée
par l'établissement EIFFAGE CONSTRUCTION PRADEAU MORIN**

Aux associés,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 10 avril 2013, concernant l'apport partiel d'actif devant être effectué par la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS à la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-8 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de traité d'apport partiel d'actif, signé par les représentants des sociétés apporteurs et bénéficiaires le 14 juin 2013. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des activités "Construction" de la région Ile-de-France du groupe Eiffage aux fins d'orienter les clients vers des pôles de compétences spécifiques et ainsi améliorer la pertinence de leurs offres.

L'apport de la branche d'activité de l'établissement Eiffage Construction Pradeau Morin, exploité à Clichy (92110) – 1, rue Mozart, de la société apporteuse au profit de la société bénéficiaire est, ainsi, envisagé dans le cadre de cette réorganisation afin que cet établissement soit rattaché au pôle « Patrimoine ».

1.2. Présentation des sociétés concernées

1.2.1. Société apporteuse

La société apporteuse est la Société par Actions Simplifiée EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS, au capital de 369 120 euros et immatriculée sous le numéro 408 063 436 RCS Nanterre.

La société apporteuse exerce une activité de travaux de bâtiments et de génie civil.

Son siège social est situé à Puteaux (92800) – 1, rue du Général Leclerc.

Son capital est entièrement détenu par deux sociétés du groupe Eiffage.

1.2.2. Société bénéficiaire de l'apport

La société bénéficiaire est la Société par Actions Simplifiée EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS, au capital de 510 900 euros et immatriculée sous le numéro 403 291 586 RCS Paris.

La société bénéficiaire de l'apport exerce une activité de travaux de bâtiments et de génie civil.

Son siège social est situé à Paris (75013) – 131/133, avenue de Choisy.

Son capital est également entièrement détenu par deux sociétés du groupe Eiffage.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport partiel d'actif.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

L'opération d'apport partiel d'actif porte sur la branche complète et autonome d'activité constituée par l'établissement Eiffage Construction Paris Patrimoine.

L'opération sera placée sous le régime des scissions, conformément aux dispositions des articles L 236 - 16 à L 236 - 22 du Code de commerce.

D'un point de vue fiscal il est prévu dans le traité de soumettre l'opération d'apport au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport donnera lieu au paiement d'un droit fixe, conformément aux dispositions de l'article 816 du code général des impôts.

L'apport sera réalisé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

1.3.2. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à :

- l'approbation de l'apport par les assemblées générales des sociétés apporteurs et bénéficiaires et de l'apport,
- la réalisation de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire en rémunération des apports.

1.3.3. Rémunération de l'apport

En rémunération de la valeur nette des apports, il sera attribué à la société bénéficiaire des apports 32 500 actions nouvelles de 2,60 euros chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de son capital par la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS.

Ces actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2013, date d'ouverture de l'exercice en cours. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment, toutes retenues d'impôt, en sorte que, toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Les droits à dividendes attachés aux actions créées s'exerceront à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

1.3.4. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'opération d'apport partiel d'actif intervient entre deux sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur comptable.

1.4.2. Description de l'apport

L'apport est constitué par la branche complète et autonome d'activité de l'établissement Eiffage Construction Paris Patrimoine.

Les éléments d'actif et de passif composant l'apport sont décrits à l'article 1 du projet de traité d'apport partiel d'actif et se décomposent de la façon suivante :

▪ Eléments de l'actif		73 018 128 €
Immobilisations nettes	379 390 €	
Avances versées	412 579 €	
Clients	38 783 855 €	
Autres créances d'exploitation	6 482 984 €	
Créances diverses	14 793 886 €	
Disponibilités	188 039 €	
Compte courant de trésorerie	11 503 423 €	
Charges constatées d'avance	473 972 €	
▪ Eléments du passif		72 933 629 €
Provisions pour risques et charges	4 011 478 €	
Emprunts et Dettes financières	6 773 €	
Avances sur commandes	2 284 790 €	
Fournisseurs	45 393 897 €	
Dettes fiscales et sociales	11 040 661 €	
Autres dettes d'exploitation	- €	
Autres dettes diverses	9 351 795 €	
Produits constatés d'avance	844 235 €	
Actif net apporté		84.500 €

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société bénéficiaire des apports sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

- rencontré les responsables en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- examiné le projet de traité d'apport partiel d'actif et ses annexes ;
- obtenu et examiné les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale de la société apporteuse et de la société bénéficiaire ;
- vérifié que les comptes annuels des exercices clos au 31 décembre 2011 et clos au 31 décembre 2012 de la société apporteuse, dont sont issues les valeurs d'apport, ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes ;
- rencontré les commissaires aux comptes en présence des représentants des sociétés ;
- vérifié la concordance entre les éléments d'actifs et de passifs de l'établissement apportés et les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société apporteuse ;
- pris connaissance des principales hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes annuels clos au 31 décembre 2012 de l'établissement apporté, notamment concernant les principaux chantiers en cours à cette date ;
- obtenu la situation comptable établie au 31 mars 2013 et les mises à jour à cette date des prévisions de résultats des chantiers de l'établissement apporté et vérifié que ces données ne remettent pas en cause la valeur des apports ;
- apprécié la valeur des apports en valeur réelle notamment au regard de l'évaluation mise en œuvre pour le calcul de la parité.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société apporteuse nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des éléments d'actifs et de passifs apportés ou remettre en cause de façon significative les prévisions de résultat des chantiers apportés.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports sont valorisés à la valeur comptable des éléments actifs et passifs apportés tels qu'ils ressortent des comptes annuels clos le 31 décembre 2012, date de clôture du dernier exercice social.

Cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées entre sociétés d'un même groupe et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la tenue d'une comptabilité propre à l'établissement apporté et d'un suivi analytique de chantier approprié.

Nous nous sommes notamment assurés de l'existence de dispositions pour transmettre les flux et bénéfice des chantiers en cours de la société apporteuse à la société bénéficiaire de l'apport.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature et valorisation de l'apport

L'apport porte sur une branche complète et autonome d'activité dont les composantes sont suivies au travers d'une comptabilité d'établissement intégrée dans les comptes annuels de la société apporteuse.

Le compte de liaison qui permet la comptabilisation, d'une part, des flux entre l'établissement apporté et les autres établissements de la société et, d'autre part, du résultat même de l'établissement apporté, représente l'essentiel du montant du compte courant de trésorerie qui figure parmi les créances diverses apportées.

Comme indiqué dans le traité d'apport, ce compte courant constituera, au jour de la réalisation de l'apport, une créance liquide et exigible sur la société apporteuse.

2.4.2. Appréciation de la valeur de l'apport

Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons pris connaissance :

- des comptes de l'établissement apporté au 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été intégrés dans les comptes annuels certifiés par le commissaire aux comptes ;
- des prévisions des résultats des chantiers en cours et en carnet telles qu'établies par la direction à fin décembre 2012 et mises à jour à fin mars 2013 ;
- de la valeur économique de l'établissement apporté telle que déterminée par la direction pour le calcul de la parité.

A l'issue des analyses effectuées nous constatons que :

- les engagements de fin de carrière du personnel ne sont pas pris en compte dans les passifs apportés car non comptabilisés dans les provisions pour charges, ce qui est permis par la réglementation comptable ;
- la rentabilité passée et prévisionnelle de l'établissement est positive ;
- une disposition spécifique du traité organise la transmission des flux relatifs aux chantiers en cours de la société apporteuse à la société bénéficiaire de l'apport ;
- la valeur économique de l'établissement apporté, que nous avons recoupée selon une approche complémentaire, est très sensiblement supérieure à la valeur comptable.

Ce dernier constat, qui conforte la valeur de l'apport, permet notamment de couvrir le fait que le passif constitué par les engagements de fin de carrière du personnel n'est pas pris en compte dans les passifs apportés.

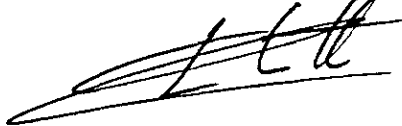
3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 84.500 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

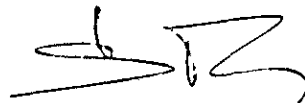
Fait à Levallois-Perret et Paris, le 18 juin 2013

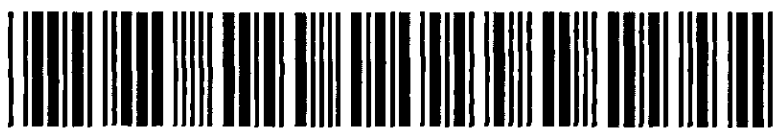
Les commissaires aux apports

Olivier LAUTRETTE



Didier FAURY





1305498001

DATE DEPOT : 2013-06-20
NUMERO DE DEPOT : 2013R054931
N° GESTION : 2003B16159
N° SIREN : 403291586
DENOMINATION : EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS
ADRESSE : 131/133 AV DE CHOISY 75013 PARIS
DATE D'ACTE : 2013/06/14
TYPE D'ACTE : TRAITE
NATURE D'ACTE : PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNES

- **La Société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS**
Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le numéro 408 063 436 RCS Nanterre au capital de 369 120 Euros,
Dont le siège est situé à Puteaux (92800) – 1, Rue du Général Leclerc,

Représentée par la société EIFFAGE CONSTRUCTION, Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le numéro 552 000 762 RCS Versailles, ès qualité de Président,

Elle-même représentée par Monsieur Michel GOSTOLI, dûment habilité aux fins des présentes en qualité de Président,

Ci-après dénommée la « société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS » ou « l'Apporteur »

D'une part

ET

- **La Société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS**
Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le numéro 403 291 586 RCS Paris au capital de 510 900 Euros,
Dont le siège est situé à Paris (75013) – 131 / 133, Avenue de Choisy,

Représentée par la société EIFFAGE CONSTRUCTION, Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le numéro 552 000 762 RCS Versailles, ès qualité de Président,

Elle-même représentée par Monsieur Michel GOSTOLI, dûment habilité aux fins des présentes en qualité de Président,

Ci-après dénommée la « société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS » ou le « Bénéficiaire »

D'autre part

Ci-après dénommée collectivement « les Parties »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Il a été, en vue de l'apport partiel d'actif devant être consenti par l'Apporteur au Bénéficiaire, arrêté de la manière suivante les conventions réglant cet apport partiel d'actif qui est soumis aux conditions suspensives ci-après exprimées (ci-après dénommé l'«Opération»).

En vue de réaliser l'apport partiel d'actif par l'Apporteur de l'activité de son établissement dénommé Pradeau Morin au Bénéficiaire, cette Opération sera placée sous le régime des scissions, conformément aux dispositions des articles L 236 - 16 à L 236 - 22 du Code de commerce.

Les Parties déclarent, conformément aux dispositions de l'article L 236-10 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L 236-16 du même Code, ne pas avoir procédé à la désignation d'un commissaire à la fusion/scission.

La société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS – le Bénéficiaire

La société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS, société bénéficiaire, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts, l'étude, la réalisation et la construction de tous édifices et ouvrages publics et privés. Le Bénéficiaire, dont la durée expire le 21 décembre 2094, est une société par actions simplifiée.

Son capital social s'élève à 510 900 (cinq cent dix mille neuf cent) Euros divisé en 196 500 actions de deux Euros et soixante centimes (2,60) de valeur nominale, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Le Bénéficiaire ne fait pas publiquement appel à l'épargne et n'émet pas de parts bénéficiaires ou d'obligations.

L'extrait K-Bis de la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS est annexé à la présente (Annexe 1).

La société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS – l'Apporteur

La société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS, société apporteuse de l'Opération, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts, une activité d'entreprise générale du bâtiment. L'Apporteur, dont la durée expire le 26 juin 2095, est une société par actions simplifiée.

Son capital social s'élève à 369 120 (trois cent soixante-neuf mille cent vingt) Euros divisé en 246 080 actions d'un Euro et cinquante centimes (1,50) de valeur nominale, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

L'Apporteur ne fait pas publiquement appel à l'épargne et n'émet de parts bénéficiaires ou d'obligations.

L'extrait K-Bis de la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS est annexé à la présente (Annexe 2).

Liens capitalistique entre le Bénéficiaire et l'Apporteur

Le Bénéficiaire et l'Apporteur n'ont pas de lien capitalistique direct.

Les associés des sociétés EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS et EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS sont les sociétés Eiffage Construction, Société par Actions Simplifiée au capital de 204 619 072 Euros, domiciliée à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140) - 11 Place de l'Europe et immatriculée sous le numéro 552 000 762 RCS Versailles, et Eiffage Construction Gestion et Développement, Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 Euros, domiciliée à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140) - 11 Place de l'Europe et immatriculée sous le numéro 378 627 343 RCS Versailles.

Le Bénéficiaire et l'Apporteur ont comme dirigeant commun la société Eiffage Construction, sus-désignée, ès qualité de Président.

L'Opération : motifs et buts

Le Bénéficiaire et l'Apporteur appartiennent au Groupe Eiffage Construction (ci-après le « Groupe ») et sont, par ailleurs, présidés par le même dirigeant, la société Eiffage Construction.

La présente Opération s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de la région Ile-de-France du Groupe réalisée aux fins d'orienter les clients vers des pôles de compétences spécifiques et ainsi améliorer la pertinence de leurs offres.

L'apport de la branche d'activité de l'établissement Pradeau Morin, exploité à Clichy (92110) – 1, rue Mozart, de l'Apporteur au profit du Bénéficiaire est, ainsi, envisagé dans le cadre de la réorganisation susvisée afin d'être rattaché au pôle « Patrimoine ».

Description de l'activité apportée

La branche d'activité, objet de l'Opération, s'inscrit dans l'objet susvisé de la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS. Elle comprend l'activité exercée par l'établissement secondaire dénommé Pradeau Morin, sis à Clichy (92110) – 1, Rue Mozart.

Comptes utilisés pour arrêter les conditions de l'Opération

Les comptes des sociétés EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS et EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS servant de base pour l'établissement des conditions de l'Opération sont ceux arrêtés au 31 décembre 2012, date de clôture du dernier exercice social de chacune desdites sociétés (Annexe 3).

Rémunération de l'Apporteur

A l'effet de réaliser l'Opération, objet des présentes, le Bénéficiaire procédera à une augmentation de son capital social de quatre-vingt quatre mille cinq cent (84 500) Euros par création de trente-deux mille cinq cent (32 500) d'actions nouvelles de deux Euros et soixante centimes (2,60) chacune qui seront attribuées à l'Apporteur.

Il a été convenu de créer les actions nouvelles avec une attribution de jouissance au 1^{er} janvier 2013.

Méthodes d'évaluation

Une déclaration annexée aux présentes (Annexe 4) expose les méthodes d'évaluation utilisées et les modalités de détermination de la rémunération octroyée à l'Apporteur.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

Monsieur Michel GOSTOLI, agissant en qualité de Président de la société Eiffage Construction, au nom et pour le compte de la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Michel GOSTOLI en sa qualité de Président de la société Eiffage Construction, sous les conditions suspensives ci-dessous visées, de toute la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de ladite société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la décision de l'Assemblée Générale de la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS, se prononçant sur l'Opération (ci-après la « **Date de Réalisation Définitive** »), étant précisé que lesdits apports ci-après énumérés concernent exclusivement la branche complète et autonome d'activité de l'établissement Pradeau Morin.

Les éléments d'actif et de passif sont transmis au Bénéficiaire pour leurs valeurs nettes comptables, telles qu'elles figurent dans les comptes de l'Apporteur au 31 décembre 2012, et ce conformément aux dispositions du règlement n°2004-01 du Comité de la réglementation comptable du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et du Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts – IS-FUS-30-20-20120912 relatif aux fusions et opérations assimilées (*II. Rémunération des apports - 40*).

L'actif net apporté comprenait, à la date du 31 décembre 2012, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés.

Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif, le patrimoine de l'Apporteur devant être dévolu au Bénéficiaire dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation Définitive de l'Opération, en tenant compte de tous les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la Date de Réalisation Définitive.

A – Eléments de l'actif

Il est précisé que l'Apporteur s'engage à rendre disponible au jour de l'apport le montant des créances détenues sur lui-même figurant dans le compte courant de trésorerie, selon les conditions en vigueur au sein du Groupe en matière de compte courant de trésorerie.

L'actif apporté se décompose de la façon suivante :

Immobilisations nettes	379 390 €
Avances versées	412 579 €
Clients	38 783 855 €
Autres créances d'exploitation	6 482 984 €
Créances diverses	14 793 886 €
Disponibilités	188 039 €
Compte courant de trésorerie	11 503 423 €
Charges constatées d'avance	473 972 €

MONTANT TOTAL de l'évaluation des biens apportés	73 018 128 €
à titre d'apport par la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS	
à la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS	

B – Eléments du passif

Le Bénéficiaire prendra en charge et acquittera au lieu et place de l'Apporteur la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31 décembre 2012 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS, au 31 décembre 2012 comprend :

Provisions pour risques et charges	4 011 478 €
Emprunts et Dettes (crédit)	6 773 €
Emprunts et Dettes financières (divers)	-
Avances sur commandes	2 284 790 €
Fournisseurs	45 393 897 €
Dettes fiscales et sociales	11 040 661 €
Autres dettes d'exploitation	-
Dettes sur immobilisations	-
Autres dettes diverses	9 351 795 €
Produits constatés d'avance	844 235 €

MONTANT TOTAL DU PASSIF apporté	72 933 629 €
à titre d'apport par la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS à la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS	

Le représentant légal de la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS certifie (i) que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de l'Apporteur au 31 décembre 2012 et le détail de ce passif sont exacts et sincères, (ii) qu'il n'existait, dans la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS, à la date susvisée, aucun passif non comptabilisé, (iii) plus spécialement que l'Apporteur est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite, et (iv) que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

En conséquence de quoi la valeur de l'actif net apporté à titre de l'apport par la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS à la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS s'élève à Quatre-vingt quatre mille cinq cent (84 500) Euros.

D'une manière générale, l'apport effectué par la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS à la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, sans aucune exception ni réserve. Les éléments hors bilan qui ne seraient pas désignés en **annexe 5** seront transférés dans l'état où ils se trouvent à la Date de Réalisation de l'Opération.

ARTICLE 2 – ORIGINE DE PROPRIETE

Le fonds de commerce inclus dans la branche d'activité apportée appartient à la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS pour l'avoir créé le 15 Novembre 2006 et développée depuis sa constitution.

ARTICLE 3 – PROPRIETE ET JOUISSANCE

Le Bénéficiaire sera propriétaire et prendra possession des droits et biens immobiliers et mobiliers qui lui seront apportés à titre d'apport partiel d'actif par la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS à compter de la Date de Réalisation Définitive de cette dernière. Le Bénéficiaire en aura la jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2013.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par l'Apporteur depuis cette date jusqu'à la Date de Réalisation Définitive de l'Opération (ci-après la « Période Intercalaire ») sont considérées comme ayant été accomplies pour le compte du Bénéficiaire, qui les reprendra dans ses comptes annuels.

Jusqu'à la Date de Réalisation Définitive de l'Opération, l'Apporteur continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable du Bénéficiaire.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés par l'Apporteur incombent au Bénéficiaire, cette dernière acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2013.

A cet égard, le représentant de l'Apporteur déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} janvier 2013, et qu'il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et la Date de Réalisation Définitive de l'Opération, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

Aussi, l'Apporteur déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 1^{er} janvier 2013 et qu'il ne sera pris jusqu'à la Date de Réalisation Définitive de l'Opération, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et/ou à créer de passif en dehors du passif commercial courant et du passif résultant des opérations de restructuration ci-dessus mentionnées.

ARTICLE 4 – CHARGES ET CONDITIONS

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous les suivantes, que les représentants des Parties s'obligent à accomplir et exécuter, à savoir :

Que le Bénéficiaire :

- Prendra les biens et droits qui lui sont apportés par l'Apporteur avec tous leurs éléments corporels et incorporels en dépendant, en ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit,
- Exécutera tous marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, tous marchés de prestations et tous abonnements quelconques, qui auraient pu être contractés,
- Exécutera, notamment, comme l'Apporteur aurait été tenu de le faire lui-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de celui-ci,
- Sera subrogé purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de l'Apporteur,
- Supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'Opération,

- Se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et il fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls,
- Aura seul droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à lui apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de l'Opération, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux,
- Sera tenu à l'acquit de la totalité du passif de l'Apporteur, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions,
- Reprendra le personnel attaché à l'exploitation des biens et droit apportés, assurera la charge des contrats de travail correspondants, y compris les droits liés à l'ancienneté ainsi que toutes revendications salariales ou autres émanant d'un salarié attaché à la branche d'activité apportée,
- Devra, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, faire son affaire personnelle des investissements à effectuer au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction, en ce qui concerne les salaires payés par l'Apporteur pour la période écoulée depuis la réalisation des derniers investissements obligatoires.

Que l'Apporteur :

- S'oblige, ès qualité, à fournir au Bénéficiaire tous renseignements dont ce dernier pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions,
- S'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition du Bénéficiaire, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement,
- S'oblige à remettre et à livrer au Bénéficiaire aussitôt après la réalisation de l'Opération, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant,
- S'oblige à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre au Bénéficiaire d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de l'Opération, des prêts accordés à l'Apporteur.

En cas de besoin, et notamment pour assurer la transmission de l'intégralité des marchés et contrats, le Bénéficiaire pourra demander à l'Apporteur d'agir en qualité de mandataire. L'Apporteur s'engage notamment, dans cette hypothèse, à représenter le Bénéficiaire auprès de tout co-contractant (client, fournisseurs...) et à répercuter au Bénéficiaire toutes demandes, observations et réclamations et plus généralement toute information relative aux droits et obligations apportés.

Si l'Apporteur devait être amené à recevoir des encaissements au titre notamment des contrats et marchés en cours, il s'engage à reverser au Bénéficiaire sans délai la totalité des montants perçus.

De la même sorte, le Bénéficiaire s'engage à rembourser l'Apporteur de toutes les sommes qu'il peut être amené à déboursier au titre de ces mêmes engagements en cours.

ARTICLE 5 – REMUNERATION DE L'APPORT

La valeur totale des biens et droits apportés s'élève à la somme de 73 018 128 Euros et le passif pris en charge par le Bénéficiaire s'élève à la somme de 72 933 629 Euros. Il en résulte que la valeur nette des biens et droits apportés, comme exposé ci-dessus à l'article 1, ressort à la somme de Quatre-vingt quatre mille cinq cent (84 500) Euros.

En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS, il sera attribué, sur la base de la méthode de calcul de la rémunération figurant en annexe 4, à cette société trente-deux mille cinq cent (32 500) actions nouvelles de deux Euros et soixante centimes (2,60) chacune, entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de son capital par la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS.

Ces actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2013, date d'ouverture de l'exercice en cours. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment, toutes retenues d'impôt, en sorte que, toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Les droits à dividendes attachés aux actions créées s'exerceront à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Elles seront négociables à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire du Bénéficiaire ayant approuvé l'apport partiel d'actif.

La valeur des actions de la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS étant égale au montant nominal, il n'existe pas de différence entre la valeur de l'apport consenti par la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS et la valeur nominale des actions créées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS à titre d'augmentation de son capital. Il ne sera donc émis aucune prime d'apport.

ARTICLE 6 – DECLARATIONS

Le représentant de l'Apporteur déclare :

- Qu'il n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaires ; qu'il n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'il n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence ;
- Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour l'Opération ;
- Que le patrimoine de l'Apporteur n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que les créances cédées dans le cadre de l'Opération restent, conformément aux conventions de titrisation en vigueur au sein du Groupe, la propriété du Fonds commun de titrisation dénommée FCT EFITRI représentée par la société de gestion dénommée EUROTITRISATION,
- Que les éléments de l'actif apporté, au titre de l'Opération ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de l'Apporteur (annexe 6), sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

ARTICLE 7 – CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent apport fait à titre d'apport par la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS, et la réalisation de l'Opération est soumise à la condition suspensive suivante:

- Approbation de l'Opération par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS prévue le 28 Juin 2013.
- Approbation de l'Opération par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS prévue le 28 juin 2013.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale de chacune des sociétés concernées.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'Opération pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

A défaut de réalisation de l'une de ces conditions au plus tard le 31 décembre 2013, le présent traité serait considéré comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 8 – ENGAGEMENTS FISCAUX

8 - 1 Dispositions générales

Les représentants du Bénéficiaire et de l'Apporteur obligent ceux-ci à se conformer à toutes dispositions légales et réglementaires en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive de l'Opération, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code Général des Impôts, l'Apporteur prend l'engagement :

- a) de conserver pendant trois (3) ans les titres reçus en rémunération de l'apport ;
- b) de calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

8 - 2 Impôt sur les sociétés

L'Apporteur et le Bénéficiaire sont des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, et l'Opération entre dans le champ d'application de l'article 210-0 A du Code Général des Impôts.

Ainsi qu'il est convenu ci-dessus, l'Opération prendra effet au 1^{er} janvier 2013. En conséquence, le résultat bénéficiaire ou déficitaire de l'Apporteur depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de l'Opération sera englobé dans le résultat imposable du Bénéficiaire.

Les représentants légaux des Parties déclarent, chacun au nom de la société qu'il représente, soumettre l'Opération au régime de faveur prévu à l'article 210 A et 210 B du Code Général des Impôts.

Le Bénéficiaire prend l'engagement :

- a) de reprendre dans ses comptes annuels les écritures comptables de l'Apporteur en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Il continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de l'Apporteur;
- b) de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez l'Apporteur, ainsi que la réserve spéciale où cette dernière aura porté les plus-values à long terme soumises antérieurement aux taux réduits de l'impôt sur les sociétés, ainsi que la réserve où ont été portées par l'Apporteur les provisions pour fluctuation des cours en application de l'article 39, 1⁵°, alinéa 6 du Code Générale des Impôts ;

- c) de se substituer, le cas échéant, à l'Apporteur pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aura été différée pour l'imposition de ladite société ;
- d) de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du Code Général des Impôts, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de l'Apporteur, à la date de prise d'effet de l'opération de fusion ;
- e) de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les délais et conditions fixées à l'article 210 A, 3, d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'Opération sur les actifs amortissables de l'Apporteur; étant spécifié à cet égard qu'en vertu des dispositions précitées, la cession de l'un des biens amortissables reçus entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;
- f) d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du Code Général des Impôts, pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Apporteur.

8 - 3 Taxe sur la valeur ajoutée

L'Apporteur déclare transférer purement et simplement au Bénéficiaire qui sera subrogé dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée (ci-après « TVA ») dont il disposera à la date où il cessera juridiquement d'exister. Le Bénéficiaire s'engage à adresser aux services des impôts dont il dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité d'apport, et dans laquelle il indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré et s'engage à en fournir la justification comptable.

En ce qui concerne les stocks, les Parties déclarent que les stocks apportés étant destinés à la vente, l'apport desdits stocks n'est pas soumis à la TVA. A cet effet, le Bénéficiaire s'engage à soumettre à la TVA la vente des stocks reçus de l'Apporteur.

En outre, le Bénéficiaire s'engage, à procéder, le cas échéant, à l'imposition des livraisons à soi-même ou aux régularisations de taxes susceptibles de concerner les biens autres que des immobilisations dès lors que la TVA afférente aux stocks et aux éléments les composant a pu faire l'objet d'une déduction totale ou partielle par l'Apporteur.

Le Bénéficiaire s'engage à satisfaire aux obligations déclaratives correspondantes.

L'Apporteur transfèrera au Bénéficiaire la créance sur le Trésor qu'il détiendra au jour de sa dissolution, en application de l'article 272 du Code Général des Impôts. Il informera par lettre recommandée avec accusé de réception le Receveur général des finances qu'il est le nouveau titulaire de cette créance et joindra à cette lettre le journal ou le bulletin dans lequel a été publiée l'annonce de l'Opération.

8 - 4 Obligations déclaratives

Les soussignés, ès qualités, au nom de la société qu'ils représentent, s'engagent expressément :

- à joindre à leur déclaration de résultat souscrite au titre de l'exercice de réalisation de l'opération et des exercices suivants, tant que subsistent à l'actif du bilan des éléments auxquels est attaché un report d'imposition, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septième du Code Général des Impôts,
- en ce qui concerne le Bénéficiaire, à tenir le registre spécial des plus-values sur éléments d'actif non amortissables prévu par l'article 54 septième susvisé.

8 - 5 Enregistrement

La présente décision sera soumise à la formalité de l'enregistrement au droit fixe prévu aux articles 816 et 816 A (sur renvoi de l'article 817 du même code) du Code Général des Impôts dans un délai d'un mois à compter de la date de l'Opération.

ARTICLE 9 – SINCERITE

Les Parties affirment expressément, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent traité exprime bien l'intégralité de la rémunération de l'apport de la branche d'activité apportée.

Aussi, les Parties déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'ils avaient été communiqués, auraient modifié le consentement de l'autre partie.

ARTICLE 10 – REMISE DE TITRES

Il sera remis au Bénéficiaire, lors de la réalisation définitive de l'Opération, les originaux des actes constitutifs et modificatifs des sociétés ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par l'Apporteur.

ARTICLE 11 – FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture l'Opération, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par le Bénéficiaire, ainsi que son représentant qui s'y oblige.

ARTICLE 12 – FORMALITES

La société Bénéficiaire accomplira toutes les formalités légales consécutives à la présente Opération à l'effet de constater et rendre opposable aux tiers :

- Le transfert de propriété en son nom des biens apportés;
- Les mutations des valeurs mobilières et droits sociaux conformément aux dispositions statutaires de l'Apporteur.

Et plus généralement, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

De son côté, l'Apporteur s'oblige à fournir au Bénéficiaire tous renseignements dont ce dernier pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes.

L'Apporteur s'oblige notamment à faire établir, à première réquisition du Bénéficiaire, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

ARTICLE 13 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties font élection de domicile chacune en leurs adresses respectives figurant en tête des présentes.

ARTICLE 14 – LOI APPLICABLE

Toutes contestations qui s'élèveraient entre les Parties sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent traité seront soumises à la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

ARTICLE 15 – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

Fait à VELIZY-VILLACOUBLAY

En six (6) originaux dont

Un (1) pour chaque partie,

Et Quatre (4) pour les formalités.

L'an deux mille treize

Et le 14 Juin


Société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS
Monsieur Michel GOSTOLI


Société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS
Monsieur Michel GOSTOLI

Annexes

- Annexe 1 : Extrait K-Bis de la Société EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS,
- Annexe 2 : Extrait K-Bis de la Société EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS,
- Annexe 3 : Comptes au 31 décembre 2012 du Bénéficiaire et de l'Apporteur,
- Annexe 4 : Déclaration exposant les méthodes d'évaluation et modalités de rémunération,
- Annexe 5 : Etat des engagements hors bilan
- Annexe 6 : Etat d'endettement de l'Apporteur

**EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
au 13 mars 2013**

IDENTIFICATION

<i>Dénomination Sociale :</i>	EIFFAGE CONSTRUCTION IOF PARIS
<i>Numéro d'identification :</i>	403 291 586 R.C.S. Paris
<i>Numéro de gestion :</i>	2003 B 16159
<i>Date d'immatriculation :</i>	15 octobre 2003

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

<i>Forme juridique :</i>	Société par actions simplifiée
<i>Au capital de :</i>	510 900,00 €
<i>Adresse du siège :</i>	131/133 AV DE CHOISY 75013 PARIS
<i>Durée de la société :</i>	Indéterminée
<i>Date d'arrêté des comptes :</i>	le 31/12
<i>Constitution - Dépôt de l'acte constitutif :</i>	Au Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil le 20 décembre 1995 sous le numéro 013714

ADMINISTRATION

<i>Président</i>	EIFFAGE CONSTRUCTION SAS Société par actions simplifiée 11 place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay 552 000 762 R.C.S. Versailles
<i>Commissaire aux comptes titulaire</i>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Société anonyme 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine 672 006 483 R.C.S. Nanterre
<i>Commissaire aux comptes suppléant</i>	NICOLAS YVES Né le 21 mars 1955 à La Voulte-sur-Rhône 07 (FRANCE) de nationalité Française demeurant 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Origine du fonds ou de l'activité :</i>	Création d'un fonds de commerce
<i>Activité :</i>	L'étude et la réalisation de tous travaux publics et particuliers et de toutes fournitures faisant l'objet d'entreprises générales et particulières la construction et l'installation de tous édifices et ouvrages publics ou particuliers en France et à l'étranger la participation directe ou indirecte dans toutes affaires ou opérations pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales et ce sous quelque forme que ce soit création de société nouvelle apport souscription achat de titres ou de droits sociaux et généralement toutes opérations commerciales industrielles forestières ou agricoles financières mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement audit objet ou pouvant en faciliter l'extension et le développement
<i>Adresse de l'établissement principal :</i>	131/133 AV DE CHOISY 75013 PARIS
<i>Début d'exploitation le :</i>	11 décembre 1995
<i>Mode d'exploitation :</i>	Exploitation directe

15 octobre 2003, N°44346

LA SOCIETE NE CONSERVE AUCUNE ACTIVITE A SON ANCIEN SIEGE

15 octobre 2003, N°44348

La société a par décision du 01/09/2003 décidé le transfert de son siège social dans le ressort du GTC de PARIS avec une date d'effet déclarée au 01/09/2003

20 janvier 2010, numéro 8

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR SUITE D'APPORT D'ACTIF SOUS LE REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS - SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'APPORT EFFAGE CONSTRUCTION SERVICES 3 avenue Morane Saulnier 78140 Velizy Villacoublay 612 035 774 rcs Versailles

ETABLISSEMENTS HORS LE RESSORT DU GREFFE

Greffe de Evry (9101)

Greffe de Nanterre (9201)

Greffe de Bobigny (9301)

FIN DE L'EXTRAIT

Délivré à Paris, le 14 mars 2013

Le Greffier,



ANNEXE 2

Greffes du Tribunal de Commerce de NANTERRE
4 Rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX
www.infogreffe.fr

408 063 436 R.C.S. NANTERRE
Vos références : MR/PG/3022237001
Nos références : DUF
(1996 B 04641)

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 05 Juin 2013

IDENTIFICATION

Dénomination sociale :	EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS
Numéro d'identification :	408 063 436 R.C.S. NANTERRE
Numéro de gestion :	1996 B 04641
Date d'immatriculation :	31 Juillet 1996

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE

Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Au capital de :	369 120,00 Euros
Adresse du siège :	1 Rue Du Général Leclerc Immeuble Linea 92800 Puteaux
Durée de la société :	Jusqu'au 26 JUIN 2095
Date d'arrêté des comptes :	31 Décembre
Constitution - Dépôt de l'acte constitutif :	Au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 26 Juin 1996 sous le numéro 010364
Publication :	Les Petites Affiches du 28 Juin 1996
Transfert de :	PARIS
Dépôt de l'acte :	Au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE le 31 Juillet 1996 sous le numéro 18388
Publication au Greffe du nouveau siège :	Journal Les Petites Affiches du 31 Juillet 1996

ADMINISTRATION

Président	EIFFAGE CONSTRUCTION (552 000 762 R.C.S. VERSAILLES) 11 Place De L' Europe 78140 Velizy Villacoublay Forme juridique Société par actions simplifiée
Commissaire aux comptes titulaire	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (672 006 483 R.C.S. NANTERRE) 63 Rue De Villiers 92200 Neuilly Sur Seine Forme juridique Société anonyme
Commissaire aux comptes suppléant	Monsieur NICOLAS YVES né(e) le 21/03/1955 à LA VOULTE SUR RHONE 07800 de nationalité Française demeurant 63 Rue De Villiers 92200 Neuilly Sur Seine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE

Origine de la société :	Transfert du siège et de l'établissement principal 2 RUE LABORDE 75008 PARIS
Origine du fonds ou de l'activité :	Fonds de commerce acquis par apport
Activité :	Entreprise générale du bâtiment
Adresse de l'établissement principal :	1 Rue Du Général Leclerc Immeuble Linea 92800 Puteaux
Précédent exploitant :	SOCIETE PARISIENNE DE CONSTRUCTION DUMONT

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 05 Juin 2013

BESSON-SOPAC SNC (A L'EXCLUSION DU DROIT AU BAIL)
n° identification B391916129
Journal Les Petites Affiches du 26 Août 1996
Commencement d'activité le : 01 Août 1996
Mode d'exploitation : Exploitation directe

OBSERVATIONS

31 Juillet 1996 , numéro 25363 La société ne conserve aucune activité à son ancien siège
27 Novembre 1996 , numéro 41793 Augmentation du capital suite à apport : société parisienne de construction Dumont-besson - Sopac - assemblée du 01-08-1996--
21 Mai 2001 , numéro 68365 Fusion absorption de la société Sopac - société parisienne de construction Dumont besson (391 916 129 Rcs Nanterre) à compter du 29 mars 2001 avec effet rétroactif au 1er janvier 2001 -

ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT DU GREFFE

Adresse : 1 Rue Mozart Clichy 92110 Clichy La Garenne
Enseigne : PRADEAU MORIN
Activité : Entreprise générale du bâtiment
Commencement d'activité le : 15 Novembre 2006
Origine du fonds ou de l'activité : Fonds de commerce reçu en location gérance
Gérance renouvelable par tacite reconduction.
Propriétaire actuel : ENTREPRISE PRADEAU ET MORIN
11 Place De L'Europe 78140 Velizy Villacoublay
n° identification 572104313
Journal Le Publicateur Légal du 2 Février 2007
du 01 Janvier 2007 au 31 Décembre 2008
Location gérance : Location gérance
Mode d'exploitation : Absorption par transmission universelle du patrimoine de la société SNC SACHET ET BRULET (392025797 RCS Nanterre)

Adresse : 1 Rue Général Leclerc 5ème Étage 92800 Puteaux
Enseigne : EIFFAGE CONSTRUCTION PARIS PATRIMOINE
Activité : Étude et exécution de tous travaux de bâtiment et génie civil en France et à l'étranger
Commencement d'activité le : 02 Avril 2010
Origine du fonds ou de l'activité : Création d'un fonds de commerce

Adresse : Quartier République Immeuble Linea 92800 Puteaux
Enseigne : EIFFAGE CONSTRUCTION GRANDS PROJETS
Activité : Étude et exécution de tous travaux de bâtiment et de génie civil en France et à l'étranger
Commencement d'activité le : 02 Avril 2010
Origine du fonds ou de l'activité : Création d'un fonds de commerce

Extrait Kbis

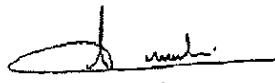
IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 05 Juin 2013

<i>Adresse :</i>	14/18 Rue De La Vanne 3eme Étage 92120 Montrouge
<i>Enseigne :</i>	E.C. Habitat grand Paris
<i>Activité :</i>	Entreprise générale de bâtiment.
<i>Commencement d'activité le :</i>	01 Février 2011
<i>Origine du fonds ou de l'activité :</i>	Création d'un fonds de commerce
<i>Mode d'exploitation :</i>	Exploitation directe
<i>Adresse :</i>	Quartier République - Immeuble Le Linea 92800 Puteaux
<i>Enseigne :</i>	E.C. Amélioration de l'habitat
<i>Activité :</i>	Construction d'autres bâtiments - bâtiments travaux publics
<i>Commencement d'activité le :</i>	01 Avril 2013
<i>Origine du fonds ou de l'activité :</i>	Création d'un fonds de commerce
<i>Mode d'exploitation :</i>	Exploitation directe
<i>Adresse :</i>	14-18 Rue De La Vanne 92120 Montrouge
<i>Enseigne :</i>	E.C. DEVELOPPEMENT ET HABITAT
<i>Activité :</i>	Construction d'autres bâtiments bâtiments travaux publics
<i>Commencement d'activité le :</i>	01 Avril 2013
<i>Origine du fonds ou de l'activité :</i>	Création d'un fonds de commerce
<i>Mode d'exploitation :</i>	Exploitation directe

Extrait délivré à NANTERRE, le 05 juin 2013 sur 3 page(s)

Le Greffier,



Fin de l'extrait

LEFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS
 États financiers au 31 décembre 2012

A

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Provis.	31/12/2012	31/12/2011
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	17 634	17 634		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	67 208	67 208		
Fonds commercial	141 473	141 473		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo: incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	244 028	51 517	192 511	208 779
Installations techniques, matériel, outillage	397 537	393 689	3 848	12 146
Autres immobilisations corporelles	1 085 145	945 916	139 229	230 060
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	420		420	519
Créances rattachées à des participations	3 811		3 811	
Autres titres immobilisés	4 920		4 920	4 920
Prêts	137 873	4 512	133 361	178 322
Autres immobilisations financières	227 763		227 763	198 351
ACTIF IMMOBILISE	2 327 811	1 621 947	705 863	833 098
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 903 799		1 903 799	5 146 599
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	118 426 160	439 560	117 986 600	71 641 252
Autres créances	145 581 564		145 581 564	153 397 083
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	2 309 030		2 309 030	4 502 875
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	753 432		753 432	472 792
ACTIF CIRCULANT	2 68 973 985	439 560	2 68 534 426	235 160 601
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 71 301 796	2 061 507	2 69 240 289	235 993 699

ETIAGE CONSTRUCTION IDI PARIS

Comptes annuels au 31 décembre 2012

2

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Capital social ou individuel (dont versé : 510 900,00)	510 900,00	510 900,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 495 568,00	9 014 371,00
Acompte sur dividendes	-3 500 000,00	
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 506 468,00	9 525 271,00
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	10 744 240,00	14 716 282,00
Provisions pour charges	547 602,00	460 171,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 291 842,00	15 176 453,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 586,00
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)	2 644,00	2 644,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	63 856 167,00	55 587 305,00
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 310 301,00	102 808 946,00
Dettes fiscales et sociales	29 444 672,00	26 648 724,00
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 708,00
Autres dettes	1 204 086,00	2 569 101,00
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	7 624 109,00	23 665 961,00
DETTES	254 441 979,00	211 291 975,00
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	269 240 289,00	235 993 699,00

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de marchandises			39 880	242 404 819
Production vendue de biens	39 880		39 880	
Production vendue de services	336 888 787		336 888 787	17 600 117
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	336 928 667		336 928 667	260 004 936
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			24 807	34 323
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 906 034	3 298 432
Autres produits			10 620 432	1 721 162
PRODUITS D'EXPLOITATION			353 479 940	265 058 854
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				92 342
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			23 757 854	20 134 155
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			270 528 183	183 392 660
Impôts, taxes et versements assimilés			4 889 048	3 433 077
Salaires et traitements			27 854 275	26 888 542
Charges sociales			16 355 262	16 002 943
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			115 583	114 855
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			1 495 030	2 768 094
Autres charges			106 237	432 624
CHARGES D'EXPLOITATION			345 101 481	253 259 292
RESULTAT D'EXPLOITATION			8 378 459	11 799 561
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			325 057	
Perte supportée ou bénéfice transféré				18
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			347 384	2 858 298
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			5 296	2 893
Autres intérêts et produits assimilés			3 001 098	2 582 675
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 353 777	5 443 866
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			37 436	(1 512)
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			37 436	(1 512)
RESULTAT FINANCIER			8 341 023	5 445 378
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			12 019 857	17 244 921

EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS

Etats financiers au 31 décembre 2012

4

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 670	5 273
Produits exceptionnels sur opérations en capital	128	5 170
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	498 775	425 763
PRODUITS EXCEPTIONNELS	515 573	436 206
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 722 842	865 347
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	99	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	110 500	520 329
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 833 441	1 385 676
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 317 868)	(949 470)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 261 510	1 926 628
Impôts sur les bénéfices	2 944 911	5 354 451
TOTAL DES PRODUITS	357 674 347	270 938 925
TOTAL DES CHARGES	551 178 779	261 924 553
BENEFICE OU PERTE	6 495 568	9 014 371

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Debit d'exercice	Réévaluation	Acquisit. apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	17 634		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	289 173		
Terrains			
<i>Dont composants</i>			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	244 028		
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels	397 537		
Installations générales, agencements, aménagements	416 087		
Matériel de transport	237 514		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	431 544		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 726 710		
Participations évaluées par mise en équivalence			3 811
Autres participations	519		
Autres titres immobilisés	4 920		
Prêts et autres immobilisations financières	381 185		62 248
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	386 624		66 059
TOTAL GENERAL	2 420 141		66 059

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			17 634	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		80 493	208 680	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			244 028	
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels			397 537	
Installations générales, agencements divers			416 087	
Matériel de transport			237 514	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			431 544	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 726 710	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		99	4 231	
Autres titres immobilisés			4 920	
Prêts et autres immobilisations financières		77 797	365 636	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		77 896	374 787	
TOTAL GENERAL		158 389	2 327 811	

BIFRAGE CONSTRUCTION IDF PARIS

Etats financiers au 31 décembre 2012

6

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	17 634			17 634
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	208 680			208 680
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	35 248	16 269		51 517
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	385 391	8 298		393 689
Installations générales, agencements et aménagements divers	298 121	38 061		336 182
Matériel de transport	227 223	25 638		252 861
Matériel de bureau et informatique, mobilier	329 740	27 133		356 873
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 275 724	115 398		1 391 122
TOTAL GENERAL	1 502 038	115 398		1 617 436

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin d'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortisse- ment exceptionn.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Abort fixe exceptionn.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères ayant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	9 191 652	140 797	4 238 098	5 094 352
Provisions pour garanties données aux clients	3 715 051	542 312	554 354	3 703 009
Provisions pour pertes sur marchés à terme		212 404		212 404
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires		547 602		547 602
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 269 750	162 415	697 690	1 734 474
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	15 176 453	1 605 530	5 490 142	11 291 842
Dépréciations immobilisations incorporelles	80 493		80 493	
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	4 512			4 512
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	439 560			439 560
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	524 564		80 493	444 071
TOTAL GENERAL	15 701 017	1 605 530	5 570 635	11 735 913
Dotations et reprises d'exploitation		1 495 030	5 071 860	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		110 500	498 775	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETIAGE CONSTRUCTION IDF PARIS

Etats financiers au 31 décembre 2012

8

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	3 811	3 811	
Prêts	137 873	30 407	107 466
Autres immobilisations financières	227 763	227 763	
Clients douteux ou litigieux	517 320	517 320	
Autres créances clients	117 908 840	117 908 840	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	29 388	29 388	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	22 726 508	22 726 508	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	122 226 261	122 226 261	
Débiteurs divers	599 407	599 407	
Charges constatées d'avance	753 432	753 432	
TOTAL GENERAL	265 130 503	265 023 137	107 466
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 872		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	44 022		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	2 644	2 644		
Fournisseurs et comptes rattachés	152 310 301	152 310 301		
Personnel et comptes rattachés	4 582 468	4 582 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 908 847	4 908 847		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	19 161 119	19 161 119		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	792 238	792 238		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	281 853	281 853		
Autres dettes	922 233	922 233		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	7 624 109	7 624 109		
TOTAL GENERAL	190 585 812	190 585 812		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 644			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dette contractés auprès d'associés				

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes classées en effets communs
ACTIF IMMOBILISE			
Participations	420		
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	3 676 757		
Autres créances	122 226 261		
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 861 090		6 157 659
Autres dettes	281 853		

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
EFFECTIF MOYEN	679	
TOTAL	679	

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

11

Désignation : EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS

Clôture au : 31/12/2012

Produits à recevoir	Montant
<p>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 418000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR</p>	<p>54 735 735.00</p>

DETAIL DES CHARGES A PAYER

12

Désignation : **EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS**

Clôture au : **31/12/2012**

Charges à payer	Montant
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	80 768 812.00
408000 FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	17 618 675.00
408020 SOUS TRAITANTS PD FACT. NON PARVENUES	15 225 370.00
408040 SOUS TRAITANTS FACT. NON PARVENUES	47 198 055.00
408060 FNP CORRECTIFS	728 812.00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	6 100 210.00
428400 DETTES PROV PART SALARIES	1 261 510.00
428600 AUTRES CHARGES A PAYER	1 680 706.00
428610 INTERESSEMENT DES SALARIES	1 632 937.00
438600 AUTRES CHARGES A PAYER	621 700.00
438610 TAXE APPRENTISSAGE	189 627.00
438620 PARTICIPATION CONSTRUCTION	130 761.00
438630 FORMATION PROFESSIONNELLE	75 521.00
438640 ORGANIC	507 548.00

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		9 525 271
Distributions sur résultats antérieurs		9 014 371
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		510 900
<i>Variations en cours d'exercice</i>		<i>En moins</i>
Autres variations		2 995 568
	SOLDE	2 995 568
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		3 506 468

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011	% 12/11
CABALO	317 218		317 218	255 150	24,33 %
TOTAL	317 218		317 218	255 150	24,33 %

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	O.P. Défense Divid. encaiss.	Vals. brute Titres Vals. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE 11 PLACE DE L EUROPE 78140 VELIZY	1 500 4 655 303	28,00 % 347 200	420 420		79 172 933 5 893 802
AUTRES TITRES					

EFFAGE CONSTRUCTION DE PARIS

Etats financiers au 31 décembre 2012

16

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Charges exceptionnelles de l'exercice	82 806	
Amendes	457	
Pénalités marché	174 172	
dot provisions de restructuration	110 500	
Frais de restructuration	836 963	
indemnités transactionnelles versées	387 294	
indemnités judiciaires versées	241 248	
TOTAL	1 833 440	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
reprise provision	498 775	
produits exceptionnels divers	128	
interets moratoires	16 670	
TOTAL	515 573	

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	
Autres engagements donnés	58 364 733
Indemnités fin de carrière	3 259 902
Engagements divers (locations longues durées)	1 793 780
Aval et cautions donnés	67 337 922
Engagements reçus	(16 891 928)
Loyers non échus sur baux commerciaux (dont groupe 1 322 048.)	3 365 057
TOTAL	58 364 733

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DU 31/12/2012

SOCIÉTÉ : EIFFAGE CONSTRUCTION ILE DE FRANCE PARIS

S.A.S au Capital de: 510 900 EUROS .Soit 196 500 parts de 2.60 euros chacune.

Siège Social : 131,133 Avenue de la Choisy 75623 PARIS CEDEX 13
RC 403 291 586 - NAF 4120 B

Exercice social : du 1er Janvier au 31 Décembre 2012

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan, au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Au cours de l'exercice 2012, la société qui était sous la forme juridique de SNC a été transformée en SAS. Cette transformation a été sans incidences sur les comptes de l'exercice et le capital social n'a pas été modifié.

Par ailleurs, la société a distribué un acompte sur dividende de 3 500 000 € qui figure en moins dans les capitaux propres au 31/12/12.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 Avril 1999 et les principes énoncés dans le Guide Comptable Professionnel des Entreprises de Batiment et des Travaux Publics.

Ils sont consolidés par la Société EIFFAGE selon la méthode de l'intégration globale.
Au 31/12/2012 le capital de la société Eiffage s'élève à 348 648 524 euros.

La SOCIETE EIFFAGE CONSTRUCTION a décidé de comptabiliser, à partir de l'exercice 1997, ses résultats sur contrats à long terme selon la méthode à l'avancement ; cette méthode constitue une option préférentielle suivant l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 18 juin 1997.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les concessions et brevets sont amortis sur leur durée estimée d'utilisation. Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement sont, sauf cas particulier, prises en charge dans l'exercice.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DU 31/12/2012 (suite)**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la nature du bien, selon les modes linéaires ou dégressifs, appliqués aux durées de vie estimées :

Constructions	20 à 40 ans
Aménagements et installations	5 à 10 ans
Matériel industriel	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.
(y compris incidence éventuelle de conversion de taux)

Des provisions pour dépréciation sont constatées à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par référence aux capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigées pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs et de développement et de rentabilité.

CONTRATS A LONG TERME

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Ils sont fondés sur les résultats provisionnels à fin de chantier révisés périodiquement.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat.

Ces provisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

CORRECTIFS A L'AVANCEMENT

Les correctifs à l'avancement à la baisse liés à la norme IAS11 sur les contrats de construction, figurent dans le compte Fournisseur Charges à payer par contrepartie du compte Charges diverses de gestion.

De même, les correctifs à l'avancement à la hausse sont comptabilisés en Charges comptabilisées d'avance par contrepartie du compte Charges diverses de gestion.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DU 31/12/2012 (suite)

SOCIÉTÉS EN PARTICIPATION

Les comptes des Sociétés en Participation gérées sont intégrés à 100 %, poste par poste avec constatation de la part des co-participants dans le résultat de l'exercice sous la rubrique quote-part de résultat des opérations faites en commun.

Pour les Sociétés en Participation non gérées, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

La société participe au programme de titrisation des créances initié au sein du groupe Eiffage. Cette opération se traduit, au 31 décembre 2012, par une diminution du poste Clients et Comptes Rattachés et une augmentation corrélative du poste Autres Créances pour un montant de 11 074 milliers d'euros.

DETTES

Les dettes représentées par des effets de commerce sont de 3 392 milliers d'euros.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont constituées par des correctifs à la hausse pour 753 milliers d'euros.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance se rapportent notamment aux:

- produits non notifiés négatifs sur situations de travaux: 7 624 KE

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires repris dans l'annexe ainsi que dans les rapports et éléments de gestion de la société correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

Il s'agit du Chiffre d'affaires économique publiable au BALO.

Rapprochement du CA comptable avec le CA BALO:
(en milliers d'euros)

	2012	2011
Chiffre d'Affaires comptable .	336.929	260.004
Quote-part de CA des associés non gérants dans les SEP gérées	-25.763	-1.823
Quote-part de CA dans les SEP non gérées	0	
Autres retraitements (CA des comptes internes, refacturations)	6.052	-3.031
CA BALO	317.218	255.150

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DU 31/12/2012 (suite)

Au cours de l'exercice, la société a perçu un acompte sur dividendes de sa filiale immobilière d'un montant de 347 200 €

PROVISIONS

Les provisions ont été constituées, utilisées ou reprises conformément à leur objet et à la législation en vigueur.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger. Les risques à terminaison comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

Le montant des reprises de provision non utilisée sur l'exercice 2012 est de 2 476 K. euros.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Dans la mesure où il existe une contrepartie future pour la Société, il n'est pas constitué de provision au titre du Droit Individuel à la Formation.

Au 31/12/12, le nombre d'heures acquises par les salariés et non encore utilisées s'élève à 63 062 heures.

MEDAILLES DU TRAVAIL

Conformément aux Avis du Conseil National de la Comptabilité n°97-06 et n°2004-05, l'engagement de la société au titre des Médailles du travail a été provisionné au 31 Décembre 2012 pour un montant de :

547 602 euros

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Dans le cadre des Conventions Collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des indemnités aux Cadres et Etams lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Par ailleurs, notre société a souscrit une convention d'assurance, afin de garantir en partie le paiement de ces indemnités. Seuls les engagements non couverts sont repris en engagements hors bilan.

Le montant des droits acquis au 31 décembre 2012 par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode dite "rétrospective", déduction faite de la convention d'assurance ci-dessus, est estimé à :

3 260 milliers d'euros.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DU 31/12/2012 (suite)

L'engagement de l'Entreprise au titre des indemnités de Fin de carrières (IFC) prend en compte les modifications de barème intervenues dans la convention collective du Bâtiment et des travaux publics. En outre, l'engagement tient compte de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2008 qui supprime la mise à la retraite avant 65 ans.
Le taux d'actualisation retenu est de 3,0%

Les engagements de la société en matière de retraite ne sont pas provisionnés.

MONTANTS DES HONORAIRES DES CAC

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées à cette mission et enregistrés dans l'exercice s'élèvent à 99 Milliers d'euros HT.

IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale d'EIFFAGE SA en vue de la détermination du résultat d'ensemble du Groupe, conformément aux dispositions de l'article 223 A du CGI. La charge d'impôts sur les sociétés est calculée et comptabilisée, comme si la société était fiscalement indépendante

Cette charge d'impôt sur les sociétés de 2 944 911 € se décompose ainsi :
Charge d'impôt sur le résultat courant : 3 540 605 €
Charge d'impôt sur le résultat exceptionnel : - 595 694 €

ENTREPRISES LIÉES

Ces informations se rapportent aux opérations réalisées entre sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe EIFFAGE et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il s'agit de transactions conclues à des conditions normales de marché.

Les comptes de bilan concernant les entreprises liées sont mentionnés dans le tableau de l'annexe intitulé "Éléments relevant de plusieurs postes de bilan"

Le montant des charges et des produits financiers concernant les entreprises liées sont de :

Charges financières : 2634
Produits financiers : 3 323 818 €

Il s'agit pour l'essentiel de la rémunération des comptes courants de trésorerie.

Par ailleurs, le montant des charges et des produits d'exploitation concernant les entreprises liées s'élèvent à :

Charges d'exploitations: 48 559 958 €
Produits d'exploitations: 22 051 957 €

Il s'agit pour l'essentiel de la réalisation de marchés travaux et de refacturations de charges.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE:

Il n'existe pas d'événement significatif intervenu depuis la clôture.

ANNEXE 3

	EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS Comptes annuels au 31/12/2012	1
--	--	---

BILAN

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	6 936	6 936		
Fonds commercial	56 406	56 406		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	344 603	231 824	112 779	141 103
Installations techniques, matériel, outillage	470 669	339 166	131 503	61 962
Autres immobilisations corporelles	770 458	634 044	136 414	403 673
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	570		570	570
Prêts	43 376		43 376	47 384
Autres immobilisations financières	296 185		296 185	318 160
ACTIF IMMOBILISE	1 989 203	1 268 376	720 827	972 854
STOCKS ET EN-COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 164 667		1 164 667	425 582
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	110 935 863	1 863 168	109 072 695	97 932 403
Autres créances	167 465 135		167 465 135	155 242 208
DIVERS				
Disponibilités	2 063 911		2 063 911	254 316
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	855 821		855 821	1 547 375
ACTIF CIRCULANT	282 485 397	1 863 168	280 622 229	255 401 883
TOTAL GENERAL	284 474 600	3 131 544	281 343 056	256 374 737

	EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS Comptes annuels au 31 décembre 2012	3
--	--	---

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Capital social ou individuel (dont versé :)	369 120	369 120
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 048 677	6 274 010
Acompte sur dividendes	-3 500 000	
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 917 797	6 643 130
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	11 504 365	16 135 017
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 504 365	16 135 017
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 571	
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)	12 264	12 714
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 463 039	29 159 014
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 284 313	96 025 965
Dettes fiscales et sociales	38 420 202	32 956 539
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		7 953
Autres dettes	15 170 593	22 643 937
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	58 544 912	52 790 467
DETTES	266 920 894	233 596 589
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	281 343 056	256 374 737

EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS
Comptes annuels au 31/12/2012

4

COMPTE DE RESULTAT

EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS
Comptes annuels au 31/12/2012

5

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Production vendue de biens	249 996 703		249 996 703	184 144 069
Production vendue de services	10 755 504		10 755 504	14 826 918
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	260 752 207		260 752 207	198 970 987
Subventions d'exploitation			32 817	10 022 323
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			6 233 822	6 152 650
Autres produits			947 384	568 019
PRODUITS D'EXPLOITATION			267 966 230	215 713 980
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			15 658 808	9 321 624
Autres achats et charges externes			188 299 575	149 679 829
Impôts, taxes et versements assimilés			4 474 968	1 771 770
Salaires et traitements			30 345 755	27 272 608
Charges sociales			18 724 778	16 448 069
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			172 970	173 538
Sur actif circulant : dotations aux provisions				685 521
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 388 681	5 183 319
Autres charges			986 980	556 180
CHARGES D'EXPLOITATION			260 052 515	211 092 459
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 913 715	4 621 521
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			1 068 459	383 757
Perte supportée ou bénéfice transféré			363 707	51 375
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			471 200	3 878 878
Autres intérêts et produits assimilés			2 953 596	3 016 900
PRODUITS FINANCIERS			3 424 796	6 895 778
Intérêts et charges assimilés			28 473	71 035
CHARGES FINANCIERES			28 473	71 035
RESULTAT FINANCIER			3 396 323	6 824 743
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			12 014 790	11 778 645

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	403 625	60 886
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 120 200	728 815
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 523 825	789 700
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 782 783	1 283 381
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	164 588	6 717
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	726 000	463 647
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 673 371	1 753 744
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 149 545)	(964 044)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 193 370	1 390 438
Impôts sur les bénéfices	2 623 198	3 150 153
TOTAL DES PRODUITS	273 983 310	223 783 215
TOTAL DES CHARGES	267 934 634	217 509 204
BENEFICE OU PERTE	6 048 677	6 274 010

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 342		
Constructions sur sol d'autrui	14 882		
Constructions installations générales, agencements, aménagements	329 721		103 405
Installations techniques, matériel et outillage industriels	367 264		
Installations générales, agencements, aménagements	700 704		8 110
Matériel de transport	75 828		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	538 736		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 027 134		111 516
Autres participations	570		
Prêts et autres immobilisations financières	365 545		26 896
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	366 115		26 896
TOTAL GENERAL	2 456 591		138 411

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			63 342	63 342
Constructions sur sol d'autrui			14 882	14 882
Constructions, installations générales, agencements			329 721	329 721
Installations techn., matériel et outillages industriels			470 669	470 669
Installations générales, agencements divers		552 689	148 014	148 014
Matériel de transport		230	83 708	83 708
Matériel de bureau, informatique, mobilier			538 736	538 736
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		552 920	1 585 730	1 585 730
Autres participations			570	570
Prêts et autres immobilisations financières		52 879	339 561	339 561
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		52 879	340 131	340 131
TOTAL GENERAL		605 799	1 989 203	1 989 203

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	63 342			63 342
Constructions sur sol d'autrui	14 882			14 882
Constructions inst. générales, agencements	188 617	28 324		216 941
Installations techniques, matériel et outillage	305 302	33 864		339 166
Installations générales, agencements	482 911	53 204	388 101	148 014
Matériel de transport	75 597	4 287	230	79 653
Matériel de bureau, informatique, mobilier	353 086	53 291		406 377
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 420 395	172 970	388 331	1 205 034
TOTAL GÉNÉRAL	1 483 737	172 970	388 331	1 268 376

<i>Ventilation des dotations</i>	<i>Linéaires</i>	<i>Dégressifs</i>	<i>Exceptionnels</i>	<i>Dotations dérogat.</i>	<i>Reprises dérogat.</i>

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>

PROVISIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations.</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	5 883 999	38 000	3 495 000	2 426 999
Provisions pour garanties données aux clients	4 112 340	552 682	795 522	3 869 500
Autres provisions pour risques et charges	6 138 679	1 523 999	2 454 811	5 207 867
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	16 135 017	2 114 681	6 745 333	11 504 365
Provisions sur comptes clients	1 863 168			1 863 168
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 863 168			1 863 168
TOTAL GENERAL	17 998 185	2 114 681	6 745 333	13 367 533
Dotations et reprises d'exploitation		1 383 681	5 625 133	
Dotations et reprises exceptionnelles		726 000	1 120 200	

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Prêts	43 376	43 376	
Autres immobilisations financières	296 185	296 185	
Clients douteux ou litigieux	2 228 350	2 228 350	
Autres créances clients	108 707 513	108 707 513	
Personnel et comptes rattachés	194 531	194 531	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	18 554 764	18 554 764	
Groupe et associés	148 296 363	148 296 363	
Débiteurs divers	419 477	419 477	
Charges constatées d'avance	855 821	855 821	
TOTAL GENERAL	279 596 381	279 596 381	

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, - 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	25 571	25 571		
Emprunts et dettes financières divers	12 264	12 264		
Fournisseurs et comptes rattachés	129 284 313	129 284 313		
Personnel et comptes rattachés	4 933 485	4 933 485		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 541 826	4 541 826		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	26 938 573	26 938 573		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 006 317	2 006 317		
Groupe et associés	6 416 267	6 416 267		
Autres dettes	8 754 327	8 754 327		
Produits constatés d'avance	58 544 912	58 544 912		
TOTAL GENERAL	241 457 855	241 457 855		

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>	<i>Dettes, créances en effets comm.</i>
ACTIF IMMOBILISE			
Participations	570		
Créances rattachées à des participations		4 150	
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	55 904 447		
Autres créances	148 296 363		
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 863 272
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 662 735		
Autres dettes	6 416 267		

DETAIL DES COMPTES

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2012

CHARGES A PAYER	94 569 402.26
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	264.24
166110 PARTICIPATION PERSONNEL -1 ANS	264.24
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH	85 032 342.47
408100 FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU	16 214 275.14
408200 FNP CORRECTIFS A LA BAISSSE	195 759.00
408300 SOUS TRAIT. FACT. NON PARVENUE	68 622 308.33
AUTRES DETTES	816 635.20
419800 CLIENT AVOIR A ETABLIR	816 635.20
DETTES FISCALES ET SOCIALES	7 333 236.19
424610 INTERESSEMENT DES SALARIES	1 698 456.00
425350 NOTE DE FRAIS A PAYER	30 153.77
428400 DETTES PROV. PART. SALARIES	1 193 370.00
428600 AUTRES CHARGES A PAYER	1 677 554.52
428630 ABON COUT ARTT	143 730.91
438600 ORGANISMES SOC. CHARGE A PAYER	578 365.00
438700 ORGANISMES SOC. RBT A RECEVOIR	5 288.57
447100 TAXE PROFESSIONNELLE	20 000.00
447210 ABONNEMENT TAXE APPRENTISSAGE	190 009.93
447250 FORMATION PROFESSIONNELLE	176 507.38
447260 ABONNEMENT FORMATION PROFES.	246 099.64
447270 TAXE CCCA	2 889.32
447310 ABONNEMENT PARTIC.CONSTRUCTION	134 538.60
447500 ORGANIC	426 461.66
447600 RETENUE SOURCE RESIDENT ETRANG	46 000.00
447800 IMPOTS DIVERS	5 629.88
448600 ETAT IMPOTS A PAYER	758 181.01
AUTRES DETTES	1 361 353.48
458600 FACTURES NON PARVENUES OROUPE	1 956.26
468600 CREDITEURS DIVERS A PAYER	1 359 397.22
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	25 570.68
518600 INTERETS COURUS A PAYER	25 570.68
TOTAL DES CHARGES A PAYER	94 569 402.26

EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS
Comptes annuels au 31/12/2012

- 15

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2012

PRODUITS A RECEVOIR	35 399 172.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	35 154 471.24
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	35 154 471.24
AUTRES CREANCES	244 700.76
458700 FACTURES A ETABLIR GROUPE	14 558.96
468700 DEBITEURS DIVERS A RECEVOIR	230 141.80
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	35 399 172.00

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Pénalités sur marché	1 768 161	671110
Amendes fiscales et pénales	3 614	671200
Indemnités transactionnelles versées	33 900	671220
Charges exceptionnelles exercice	844 077	671800
Indemnités judiciaires versées	133 031	671800
Dotations provisions exceptionnelles	726 000	687500
Vnc installations agencements	164 588	675250
TOTAL	3 673 371	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Reprises provisions risques et charges exceptionnelles	1 120 200	787300
Indemnités judiciaires reçues	3 625	771200
Indemnités transactionnelles reçues	400 000	771220
TOTAL	1 523 825	

<p>ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS</p>

ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Montant hors bilan</i>
Effets escomptés non échus Avals et cautions	42 689 202
Autres engagements donnés	4 113 467
Loyers non échus et VFC sur locations avec option d'achat(v(VL))	286 932
Loyers n/ échus sur baux commerciaux jusqu'à la proch date de résil.	899 971
Engagement en matière de retraite	2 926 564
TOTAL	46 802 669

ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>Engagements donnés</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Au profit de</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
TOTAL						

<i>Engagements reçus</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Accordés par</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
Cautions de RG reçues des sous traitants	16 334 819					16 334 819
TOTAL	16 334 819					16 334 819

<i>Engagements réciproques</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
TOTAL						

EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS
- Comptes annuels au 31/12/2012

20

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2012</i>	<i>Total 31/12/2011</i>	<i>% 12/11</i>
CA BALO	283 106		283 106	198 000	42.98 %
TOTAL	283 106		283 106	198 000	42.98 %

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		6 643 130
Distributions sur résultats antérieurs		6 274 010
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		369 120
<i>Variations en cours d'exercice</i>		
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Autres variations	3 500 000	6 048 677
	SOLDE	2 548 677
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		2 917 797

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<i>FILIALES (plus de 50%)</i>					
<i>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</i>					
EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE 11 Place de l'Europe 78140 VELIZY VILLACOUBLAY	1 500 4 655 303	38,00 % 471 200	570		79 172 933 5 893 802
<i>AUTRES TITRES</i>					

EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
CADRES	214	
ETAM	132	
OUVRIERS	379	
TOTAL	725	

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS du 31 decembre 2012

SOCIÉTÉ : EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS

S.A.S au Capital de : 369 120 €

soit 246 080 parts de 1,5 euros chacune.

Siège Social : Immeuble Le Linéa - 1 rue du Général Leclerc - 92800 PUTEAUX

RC NANTERRE B408063436 - APE 4120B

Exercice social : du 1er Janvier au 31 Décembre 2012

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan, au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2012, la Société qui était sous la forme juridique de SNC a été transformée en SAS. Cette transformation a été sans incidence sur les comptes de l'exercice et le capital n'a pas été modifié. Par ailleurs, la Société a distribué un acompte sur dividendes de 3 500 000.00 € qui figure en moins des capitaux propres au 31 Décembre 2012.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 et les principes énoncés dans le Guide Comptable Professionnel des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Ils sont consolidés par la Société EIFFAGE selon la méthode de l'intégration globale. Au 31/12/2012 le capital de la société EIFFAGE s'élève à 348 648 524 €uros

La SOCIÉTÉ EIFFAGE CONSTRUCTION a décidé de comptabiliser, à partir de l'exercice 1997, ses résultats sur contrats à long terme selon la méthode de l'avancement ; cette méthode constitue une option préférentielle suivant l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 18 juin 1997.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les concessions et brevets sont amortis sur leur durée estimée d'utilisation. Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement sont, sauf cas particulier, prises en charge dans l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la nature du bien, selon les modes linéaires ou dégressifs, appliqués aux durées de vie estimées :

Constructions	20 à 40 ans
Aménagements et installations	5 à 10 ans
Matériel industriel	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport (y compris incidence éventuelle de conversion de taux)

Des provisions pour dépréciation sont constatées à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées par référence aux capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigées pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

CONTRATS A LONG TERME

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Ils sont fondés sur les résultats prévisionnels à fin de chantier révisés périodiquement.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat.

Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

CORRECTIFS A L'AVANCEMENT

Les correctifs à l'avancement à la baisse liés à la norme IAS11 sur les contrats de construction, figurent dans le compte Fournisseurs Charges à payer par contrepartie du compte Charges diverses de gestion.

De même, les correctifs à l'avancement à la hausse sont maintenant comptabilisés en charges constatées d'avance par contrepartie du compte Charges diverses de gestion.

SOCIÉTÉS EN PARTICIPATION

Les comptes des Sociétés en Participation gérées sont intégrés à 100 %, poste par poste avec constatation de la part des co-participants dans le résultat de l'exercice sous la rubrique quote-part de résultat des opérations faites en commun.

Pour les Sociétés en Participation non gérées, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.
La société participe au programme de titrisation des créances initié au sein du groupe Eiffage.
Cette opération se traduit, au 31 Décembre 2012, par une diminution du poste Clients et Comptes Rattachés et une augmentation corrélative du poste Autres Créances pour un montant de 43 525 K€. Les créances représentées par des effets de commerce sont de 0.

DETTES

Les dettes représentées par des effets de commerce sont de 4 863 K€.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont essentiellement constituées par les correctifs à la hausse pour 679 K€ et par des loyers non échus pour 177 K€.

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance se rapportent notamment aux :

- Produits nons notifiés négatifs sur situations de travaux = 58 545 K€ euros

CHIFFRE D' AFFAIRES

Le chiffre d'affaires repris dans l'annexe ainsi que dans les rapports et éléments de gestion de la société correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises. Il s'agit du Chiffre d'affaires économique publiable au BALO.

Rapprochement du CA Comptable avec le CA BALO :

	2012	2011
Chiffre d'affaire Comptable	260 752	198 971
Quote part de CA des associés nons gérants dans les sep gérées	- 236	- 542
Quote part de CA dans les SEP non gérées	+ 32 395	+ 5 901
Autres retraitements (CA compte interne, refacturation, etc....)	- 9 805	- 6 330
	283 106	198 000

Dividendes encaissés

Au cours de l'exercice, la Société a perçu un acompte sur dividendes de sa filiale immobilière d'un montant de 471 200.00 €

PROVISIONS

Les provisions ont été constituées, utilisées ou reprises conformément à leur objet et à la législation en vigueur.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger. Les risques à terminaison comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

Le montant des reprises de provision non utilisées sur l'exercice 2012 est de 3 402 263 Euros.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Dans la mesure où il existe une contrepartie future pour la Société, il n'est pas constitué de provision au titre du Droit Individuel à la Formation.

Au 31/12/2012, le nombre d'heures acquises par les salariés et non encore utilisées s'élève à 59 197 heures.

MEDAILLES DU TRAVAIL

Conformément aux Avis du Conseil National de la Comptabilité n°97-06 et n°2004-05, l'engagement de la société au titre des Médailles du Travail a été provisionné au 31 décembre 2012 pour un montant de 598 196 Euros.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Dans le cadre des Conventions Collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des indemnités aux Cadres et Etam lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Par ailleurs, notre société a souscrit une convention d'assurance, afin de garantir en partie le paiement de ces indemnités. Seuls les engagements non couverts sont repris en engagements hors bilan.

Le montant des droits acquis au 31 décembre 2012 par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode dite "rétrospective", déduction faite de la convention d'assurance ci-dessus, est estimé à 2 927 KE.

L'engagement de l'Entreprise au titre des Indemnités de Fin de carrières (IFC) prend en compte les modifications intervenues au cours de l'exercice dans la convention collective du Bâtiment et des travaux publics.

En outre, l'engagement tient compte de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2008 qui supprime la mise à la retraite avant 65 ans.

Le taux d'actualisation retenu est de 3%

Les engagements de la société à ce titre ne sont pas provisionnés.

MONTANT DES HONORAIRES DES CAC :

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées à cette mission et enregistrés dans l'exercice s'élèvent à 108 500 Euros.

IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS

La Société fait partie du périmètre d'intégration fiscale d'EIFFAGE SA en vue de la détermination du résultat d'ensemble du Groupe, conformément aux dispositions de l'article 223 A du CGI. la charge d'impôt sur les sociétés est calculée et comptabilisée, comme si la société était fiscalement indépendante.

Cette charge d'impôt sur les sociétés de 2 623 198 Euros se décompose ainsi :

Charge d'impôt sur le résultat courant :	4 026 524 Euros.
Charge d'impôt sur le résultat exceptionnel :	- 1 403 326 Euros,

ENTREPRISES LIÉES

Ces informations se rapportent aux opérations réalisés entre société entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe EIFFAGE et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il s'agit de transactions conclues à des conditions normales de marché. Les comptes de bilan concernant les entreprises liées sont mentionnés dans le tableau de l'annexe intitulé "Eléments relevant de plusieurs postes de bilan".

Le montant des charges et des produits financiers concernant les entreprises liées sont de:

Charges financières :	17 Euros
Produits financiers :	3 315 384 Euros

Il s'agit pour l'essentiel de la rémunération des comptes courants de trésorerie

Par ailleurs le montant des charges et des produits d'exploitation concernant les entreprises liées s'élèvent à :

Charges d'exploitation : 21 022 261 Euros.

Produits d'exploitation : 35 585 774 Euros.

Il s'agit pour l'essentiel de la réalisation de marché de travaux et de refacturation de charges.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'événement significatif intervenu depuis la clôture.

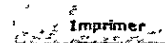
ANNEXE 4

IDF 2012	CA 31/12/12	Rt Exploitation 31/12/12	dot amort 31/12/12	dot prov 31/12/12	rep prov 31/12/12	EBITDA 31/12/12	EBITDA ventil sége % CA	EBITDA 31/12/12	Valuation				on % IDF	en % Sté	Capital actual	Valorisation Apport	Arrondi Apport
									EBITDA * 5	Trésorerie positive	IFC en -	Valorisation Entites					
ECGP	81 128 000	2 036 031	-61 545	-416 372	1 786 841	727 107	-178 323	548 784	2 743 920	41 491 741	656 659	43 579 003	10,2%	35,8%	369 120	150 570	150 000
Grands Projets	75 368 000	2 645 687	0	-250 813	1 455 581	1 443 919	-165 664	1 278 254	6 391 272	27 678 640	1 042 209	38 027 643	7,7%	27,1%	0	114 114	114 000
Paris Patrimoine	0	-622 876	-594	0	0	-622 282	622 282	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0
Siege	93 085 000	4 007 284	-110 831	-704 043	2 414 894	2 407 264	-204 605	2 202 659	11 013 295	14 385 554	1 124 577	24 247 272	5,7%	19,9%	83 777	83 777	84 500
Pradeau Morin	33 525 000	548 829	0	-17 453	0	566 282	-73 639	492 592	2 462 951	18 506 048	103 059	20 665 956	4,9%	17,1%	72 094	72 094	72 500
GP logements	283 107 000	8 617 955	-172 970	-1 388 681	5 657 317	4 522 290	0	4 522 290	22 611 446	102 034 984	2 926 564	121 719 868	28,4%	100,0%	0	420 555	421 000
EC IDF PARIS	144 525 000	3 702 341	-13 742	-370 750	1 677 742	2 409 090	2 409 090	2 409 090	12 045 432	57 045 045	1 272 333	67 818 164	15,8%	56,9%	510 900	234 319	234 000
EC Paris	107 604 000	2 340 579	-61 932	-468 616	3 533 533	-662 435	-662 435	-662 435	-3 312 174	33 970 089	1 560 820	29 097 095	6,5%	24,4%	0	100 534	100 500
EC St-Orens	65 039 000	2 294 836	-39 919	-855 664	634 739	2 295 739	2 295 739	2 295 739	11 478 697	11 288 405	426 749	22 340 353	5,2%	18,7%	0	77 188	78 000
Amélio Habitat	317 218 000	8 337 816	-115 583	-1 495 030	5 906 034	4 042 395	4 042 395	4 042 395	20 211 976	102 303 539	3 259 902	119 255 613	27,5%	100,0%	0	412 041	412 500
EC VDS	136 156 000	5 414 537	-59 156	-2 564 086	5 454 379	2 583 399	2 583 399	2 583 399	12 916 997	66 845 873	2 201 252	77 561 618	18,1%	41,4%	600 000	267 984	268 000
EC Clitvy	146 105 000	5 217 910	-66 567	-1 434 961	1 409 396	5 310 042	5 310 042	5 310 042	26 550 209	68 433 192	1 219 585	93 763 846	21,9%	50,0%	0	313 964	324 000
EC Seine & Marne	25 695 000	833 602	0	-606 690	612 704	847 588	847 588	847 588	4 237 338	3 920 312	227 349	7 930 911	1,9%	4,2%	0	27 402	27 000
EC Yvelines	18 305 000	286 462	-20 170	-124 545	0	431 177	431 177	431 177	2 155 886	5 991 987	22 803	8 125 070	1,9%	4,3%	0	28 073	28 000
TOTAL	526 587 000	28 728 281	-434 446	-7 613 993	19 039 829	17 736 891	17 736 891	17 736 891	88 694 453	349 529 897	9 657 425	428 556 925	100,0%	100,0%	1 480 020	647 423	647 000

ETAT D'ENDETTEMENT

EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS

408 063 436 R.C.S. NANTERRE
Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE



POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

L'information qui vous est fournie sur les diverses inscriptions de Privilèges et Nantissements présente toutes les garanties de fiabilité. Toutefois, seuls les états délivrés et certifiés par le Greffe font foi de l'existence ou de l'absence d'inscription.

RECEVOIR
PAR
COURRIER

3 DÉBITEURS CORRESPONDENT AU NUMÉRO RCS :

SOPAC - 408 063 436 R.C.S. NANTERRE
423 LES BUREAUX DE LA COLLINE 92210 ST CLOUD

EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS - 408 063 436 R.C.S. NANTERRE
Immeuble Linea 1 Rue du Général Leclerc 92800 PUTEAUX

SOPAC RENOVATION - 408 063 436 R.C.S. NANTERRE
102 Rue CAMILLE DESMOULINS 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS**SOPAC**

408 063 436

R.C.S. NANTERRE

Adresse : 423 LES BUREAUX DE LA COLLINE 92210 ST CLOUD

Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE

*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.*POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DELIVRE ET
CERTIFIE PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVEES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	13/06/2013	-
Privilèges du Trésor Public	1	13/06/2013	70 771,00 €
Masquer le détail			

Inscription du 25 mai 2011 Numéro 540

Montant de la créance : 70 771,00 EUR
 Organisme créancier : DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
 8 Rue COURTOIS 93505 PANTIN CEDEX

Protêts	Néant	13/06/2013	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	13/06/2013	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	13/06/2013	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	13/06/2013	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	13/06/2013	-
Déclarations de créances	Néant	13/06/2013	-

Etat d'endettement >Débiteurs

DÉBITEURS**EIFFAGE CONSTRUCTION GRAND PARIS**

408 063 436

R.C.S. NANTERRE

Adresse : Immeuble Linea 1 Rue du Général Leclerc 92800 PUTEAUX

Greffé du Tribunal de Commerce de NANTERRE

*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.*POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET
CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHER À JOUR AU	SOMMES CONSERVEES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	13/06/2013	-
Privilèges du Trésor Public	1	13/06/2013	70 771,00 €
Masquer le détail			

Inscription du 25 mai 2011 Numéro 540

Montant de la créance : 70 771,00 EUR
 Organisme créancier : DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
 8 Rue COURTOIS 93505 PANTIN CEDEX

Protêts	Néant	13/06/2013	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	13/06/2013	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	13/06/2013	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	13/06/2013	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	13/06/2013	-
Déclarations de créances	Néant	13/06/2013	-

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS**SOPAC RENOVATION**

408 063 436

R.C.S. NANTERRE

Adresse : 102 Rue CAMILLE DESMOULINS 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE

*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.*POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET
CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	13/06/2013	-
Privilèges du Trésor Public	1	13/06/2013	70 771,00 €
Voir le détail			
Protêts	Néant	13/06/2013	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	13/06/2013	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	13/06/2013	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	13/06/2013	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	13/06/2013	-
Déclarations de créances	Néant	13/06/2013	-